



ᑲᑎᐱᑦ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee




2019-2020

Rapport annuel / Annual Report



ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Recherche 

Membres Nous joindre

FRANÇAIS / ENGLISH / ᑕᑎᑎᑦ

[ACCUEIL](#)

[À PROPOS](#)

[PUBLICATIONS](#)

[ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE](#)

[NUNAVIK ET L'ENVIRONNEMENT](#)

[LIENS](#)

# L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Comité consultatif de l'environnement Kativik  
C. P. 930  
Kuuujuaq QC J0M 1C0  
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287  
Télécopieur : 819-964-0694  
Courriel : keac-ccek@krq.ca

Révision :  
Expressions boréales (anglais)

Traduction :  
Laina Grey (Inuktitut)  
Expressions boréales (français)

Graphisme/production :  
Etsetera Design

Photo de la couverture :  
©Mary Pilurttut

©2020 Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee  
P.O. Box 930  
Kuuujuaq QC J0M 1C0  
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287  
Fax: 819-964-0694  
Email: keac-ccek@krq.ca

Revision:  
Boreal Expressions (English)

Translation:  
Laina Grey (Inuktitut)  
Boreal Expressions (French)

Design / Production:  
Etsetera Design

Cover photo:  
©Mary Pilurttut

©2020 Kativik Environmental Advisory Committee

# Table des matières

Liste des sigles .....	2
Mot du président .....	3
Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ) .....	4
Introduction .....	5
Régime de protection de l'environnement et du milieu social .....	5
Résumé des activités réalisées en 2019-2020 .....	6
Législation fédérale et provinciale sur la protection de l'environnement .....	6
Gouvernement provincial .....	6
Loi sur la qualité de l'environnement .....	6
Gouvernement fédéral .....	6
Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois .....	6
Matières résiduelles et dangereuses .....	7
Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik .....	7
Ligne de stations radars Mid-Canada .....	8
Secteur minier .....	8
Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier – MERN .....	8
Site minier Asbestos Hill .....	8
Mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec .....	9
Aménagement et occupation du territoire .....	9
Plan d'affectation du territoire public – MERN .....	9
Projet de loi n° 46 : Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions .....	10
Gestion de l'eau .....	10
Changements climatiques .....	10
Conclusion .....	10
Secrétariat .....	12
Réunions .....	12
Composition du CCEK .....	13
Budget de fonctionnement .....	14

## Liste des sigles

AEIC .....	Agence d'évaluation d'impact du Canada
ARK .....	Administration régionale Kativik
BAPE .....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CBJNQ .....	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK .....	Comité consultatif de l'environnement Kativik
ECCC .....	Environnement et Changement climatique Canada
GCC .....	Garde côtière canadienne
HQ .....	Hydro-Québec
MELCC .....	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN .....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MPO .....	Ministère des Pêches et des Océans
RCAANC .....	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

## Mot du président

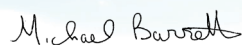
La première réunion du CCEK pour l'année 2019-2020 a eu lieu en juin, à Québec. Au cours de cette réunion, nous avons eu l'occasion de rencontrer des représentants des gouvernements fédéral et provincial et de tenir des discussions productives sur un certain nombre de dossiers importants pour le Nunavik, dont les changements climatiques, l'aménagement du territoire et la gestion des eaux usées. Notre deuxième réunion a eu lieu en septembre, à Kuujjuarapik, où nous avons rencontré le maire du village et des représentants d'Hydro-Québec et eu des discussions intéressantes sur des questions environnementales avec des enseignants et des élèves de l'école Asimauttaq. Les membres en ont profité pour visiter les infrastructures de la communauté. Il importe de noter que Kuujjuarapik est la seule communauté de la région à disposer d'un réseau d'aqueduc et d'égout. Un projet environnemental digne de mention a également été réalisé récemment dans cette communauté. En effet, dans le cadre d'une initiative de nettoyage de l'ARK et de la communauté lancée en 2016, 2 112 barils de goudron datant des années 1950 et 1960 et plusieurs tonnes de sols contaminés ont été retirés.

Lors de notre troisième réunion tenue en décembre à Gatineau, nous avons rencontré en personne M. Marc Croteau, administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, et des représentants de l'administrateur fédéral, M. David McGovern. Ces rencontres ont été très productives pour le CCEK et créeront un précédent pour améliorer les communications futures avec les gouvernements du Québec et du Canada. La dernière réunion de l'exercice a eu lieu en mars par téléconférence en raison du début de la pandémie de COVID-19. Je remercie tous ceux et celles qui y ont pris part malgré les circonstances difficiles.

Encore une fois cette année, nous avons continué de réaliser le mandat du CCEK en contribuant et en participant à des consultations et à des examens législatifs concernant un certain nombre de questions liées au régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. Il y a notamment eu la participation à la table de cocréation pour le nord du MELCC et l'examen de la Loi sur l'évaluation d'impact du gouvernement fédéral et de la Loi sur les mines du gouvernement du Québec. Le CCEK a également participé à des consultations portant sur les changements climatiques, le secteur minier et la mise en valeur de l'énergie verte.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le professionnalisme et le dévouement sans faille des membres du CCEK. Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Paule Halley, M<sup>me</sup> Sylvie Létourneau, M<sup>me</sup> Julie Samson, M. Alexandre-Guy Côté, M<sup>me</sup> Megan Williams, M<sup>me</sup> Mélanie Lafèche, M<sup>me</sup> Mary A. Pilurtoot et M<sup>me</sup> Laina Grey pour les efforts qu'ils déploient pour protéger et améliorer la qualité de l'environnement dans les communautés. En septembre, M<sup>me</sup> Laina Grey, nommée pour siéger au CCEK par l'ARK en 2016, a remis sa démission afin de se consacrer à d'autres obligations. L'énergie et le dévouement de Laina nous manqueront. En mars, nous avons appris que M<sup>me</sup> Julie Samson prenait sa retraite en mai et qu'elle démissionnait après huit années à siéger comme membre du CCEK. Nous regretterons la présence et le sens de l'organisation de Julie. Merci infiniment Julie et Laina pour votre contribution à la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos futures réalisations. Le CCEK a accueilli deux nouveaux membres cette année, soit M<sup>me</sup> Megan Williams et M<sup>me</sup> Mélanie Lafèche et je me réjouis à la perspective de travailler avec elles dans les années à venir. M. Benjamin Patenaude a agi de façon compétente à titre de secrétaire exécutif, alors que M<sup>me</sup> Nancy Dea et, depuis septembre, M<sup>me</sup> Annie Lamalice, ont travaillé à titre d'analyste en environnement et d'analyste des politiques, respectivement. La contribution du personnel du secrétariat du CCEK est grandement appréciée.

J'aimerais conclure en soulignant que, encore une fois cette année, ce fut un privilège pour moi d'être président du CCEK et de travailler en étroite collaboration avec des personnes qui ont à cœur les préoccupations environnementales du Nunavik. Le présent rapport annuel décrit les principales réalisations du CCEK en 2019-2020. Des renseignements détaillés sur les activités du CCEK et des publications peuvent être consultés sur le site Web suivant : [www.keac-ccek.ca](http://www.keac-ccek.ca).



Michael Barrett



## Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ)



## Introduction

Le CCEK a pour mandat d'étudier et de surveiller l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'ARK et des villages nordiques ainsi que, s'il y a lieu, de la Nation naskapie de Kawawachikamach en ce qui concerne les lois et les règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire de la CBJNQ situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. L'un de ses principaux rôles est de surveiller les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et, au besoin, de formuler des recommandations en vue de leur apporter des améliorations. Enfin, le CCEK s'assure que toutes les lois, les politiques et les règlements applicables dans la région sont conformes aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ.

Le Plan d'action 2015-2020 du CCEK prévoit trois principales orientations stratégiques assorties d'objectifs qui orientent la réalisation du mandat du CCEK. Afin que soient respectés les intentions et les engagements des parties à la CBJNQ, le Plan d'action énonce des actions spécifiques pour chacun des enjeux prioritaires en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik recensés par le CCEK. Tout en tenant compte des politiques et de la réglementation applicables et des ressources disponibles, le Plan d'action reflète l'importance qu'accorde le CCEK au développement durable, au maintien de la biodiversité, à une réponse appropriée face aux changements climatiques et à la qualité de vie des résidents du Nunavik.

Il est possible de consulter le Plan d'action, en ligne, à l'adresse suivante : <https://keac-ccek.ca/fr/a-propos/plan-daction-quinquennal-2015-2020/>.

Un élément important du mandat du CCEK consiste à formuler des recommandations sur la législation, la réglementation et d'autres mesures liées à la protection de l'environnement et du milieu social. À l'échelle régionale, le CCEK favorise une bonne compréhension par les résidents et les organismes de la région des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables et encourage leur participation aux consultations publiques qui en découlent. En outre, le CCEK étudie les impacts sociaux et leur prise en compte dans les processus d'évaluation et d'autorisation des projets réalisés dans la région. Afin d'accroître sa capacité à réaliser son mandat, le CCEK a embauché cette année une analyste des politiques à temps partiel. Cette nouvelle ressource lui permet de consolider son secrétariat et de réaliser plus efficacement son mandat.

Enfin, le CCEK a tenu une importante rencontre avec l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ et des représentants de l'administrateur fédéral lors de sa 162<sup>e</sup> réunion, en décembre 2019. Les échanges et la mise en commun de renseignements qui ont lieu lors de ces rencontres annuelles permettent de promouvoir le mandat et les activités du CCEK ainsi que de présenter les enjeux, les intérêts et les préoccupations des communautés de la région.

## Régime de protection de l'environnement et du milieu social

Le régime de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik est établi comme suit par le chapitre 23 de la CBJNQ et la LQE :

- des lois et des règlements sur l'environnement et le milieu social et des règlements sur l'utilisation des terres qui peuvent être adoptés ou modifiés en tout temps pour encadrer et limiter les répercussions indésirables du développement effectué dans la région ou ayant une incidence sur celle-ci, sur la population autochtone et sur les ressources fauniques de la région;
- des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social afin de réduire le plus possible les effets indésirables du développement sur la population autochtone et sur les ressources fauniques de la région;
- lorsqu'il est nécessaire, pour protéger les droits et garanties des Autochtones établis par la CBJNQ et conformément à ses dispositions et leur donner effet, l'établissement par le truchement de mécanismes de consultation ou de représentation d'un statut particulier aux Autochtones et aux autres habitants de la région leur assurant une participation plus grande que celle normalement prévue pour le grand public.

Le régime de protection de l'environnement et du milieu social permet :

- la protection des droits et garanties établis en faveur des Autochtones en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ et conformément à ses dispositions;
- la protection des Autochtones, de leur économie et des ressources fauniques dont ils dépendent;
- le droit de mener des projets de développement dans la région.

## Résumé des activités réalisées en 2019-2020

### Législation fédérale et provinciale sur la protection de l'environnement

En 2019-2020, le CCEK a eu l'occasion à plusieurs reprises de formuler des commentaires dans le cadre de la révision d'importantes lois environnementales provinciales et fédérales.

#### *Gouvernement provincial*

##### **Loi sur la qualité de l'environnement**

Depuis l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, le CCEK suit avec intérêt l'élaboration des règlements découlant de la nouvelle loi, tout particulièrement les processus d'autorisation des projets de développement.

En 2019-2020, le CCEK a continué de participer aux travaux des tables de cocréation sectorielles du MELCC visant l'élaboration de règlements, dont le projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Le CCEK a également assisté à divers ateliers axés sur l'élaboration d'une liste d'activités à impact faible pouvant faire l'objet d'une déclaration de conformité en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et d'une liste d'activités à impact négligeable pouvant faire l'objet d'une exemption à l'obligation d'obtenir une autorisation ministérielle.

#### *Gouvernement fédéral*

##### **Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois**

Le CCEK a suivi diligemment le déploiement du nouveau système fédéral d'évaluation des répercussions environnementales et sociales et la réglementation afférente. Lors de la 162<sup>e</sup> réunion, en décembre 2019, les membres ont assisté à une présentation de représentants de l'AEIC concernant le nouveau processus fédéral d'évaluation d'impact. La façon dont la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact cherche à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, à faciliter leur participation et à intégrer les connaissances autochtones dans le processus d'évaluation d'impact a aussi fait partie des discussions, tout comme les objectifs en matière de renforcement des capacités de l'AEIC.

En mars 2020, le CCEK a participé à une séance d'information avec des représentants de l'AEIC afin de mieux comprendre la Loi sur l'évaluation d'impact, son processus d'évaluation et les outils qu'elle offre pour améliorer sa mise en œuvre au Nunavik.



## Matières résiduelles et dangereuses

Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années au Nunavik en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gestion des matières résiduelles, les villages nordiques n'ont toujours pas accès aux mêmes ressources dans ce domaine que les autres municipalités du Québec et les communautés autochtones ailleurs au Canada. Le CCEK continue donc de solliciter un soutien accru des gouvernements provincial et fédéral pour la région. En 2019-2020, le CCEK a suivi l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles 2019-2024 ainsi que les modifications et l'application du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Il a également participé à des conférences et à des réunions portant sur la gestion des matières résiduelles et assisté à une présentation sur le Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral et à une présentation sur la réhabilitation des camps de pourvoirie abandonnés dans la région.

### *Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik*

Le CCEK est membre du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik, dirigé par le MELCC, dont le mandat est de faciliter les échanges entre les divers intervenants participant à la gestion des matières résiduelles au Nunavik. En 2019-2020, les membres du Groupe de travail se sont rencontrés à trois reprises et ont discuté des enjeux prioritaires pour le Nunavik, soit le compostage, l'accumulation de déchets métalliques, la fermeture de lieux d'enfouissement, des infrastructures telles que les écocentres ainsi que des possibilités de financement des gouvernements provincial et fédéral. Ils ont également visité les installations de gestion des matières résiduelles de Kuujuaq et de Kangirsuk lors de leur réunion de septembre 2019.



## ***Ligne de stations radars Mid-Canada***

En 2019-2020, le CCEK a continué de suivre l'avancement du dossier de la troisième phase de nettoyage des 42 sites de la ligne de stations radars Mid-Canada situés au Québec (35 sites au nord et 7 sites au sud du 55<sup>e</sup> parallèle), plus particulièrement de l'étude de caractérisation de 38 sites réalisée en septembre 2017 et en juillet 2018. L'étude comprenait l'échantillonnage du sol et de l'eau ainsi qu'une évaluation des infrastructures présentes sur les sites. En février 2020, le CCEK a transmis une lettre à l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ pour lui exprimer ses préoccupations concernant non seulement le manque de communication entre le consultant retenu par le gouvernement du Québec pour réaliser l'étude et les organismes concernés de la région, mais aussi le manque de communication des résultats de l'étude de caractérisation de la part du MELCC à ces organismes, incluant le CCEK. Une invitation a été lancée au MELCC afin de discuter de ces questions et de l'orientation future du projet.



## **Secteur minier**

Le CCEK a poursuivi sa surveillance des activités et des politiques liées au secteur minier ayant des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. En plus d'avoir assisté à une présentation sur le projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik, le CCEK a commenté un document de préconsultation concernant des modifications devant être apportées à la Loi sur les mines. En outre, le personnel a participé encore cette année au Colloque sur le développement minier au Nunavik qui a eu lieu à Kuujuaq.

## ***Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier – MERN***

En décembre 2017, le MERN a distribué un document de travail intitulé *Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier*. En février 2018, le CCEK a transmis une lettre au MERN pour demander des précisions sur son application au Nunavik. La politique a été publiée en novembre 2019. Le CCEK a observé qu'elle ne fournit toujours pas suffisamment de renseignements sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ et ne désigne pas les organismes de la région à contacter dans le cas où une consultation serait prévue au Nunavik.

## ***Site minier Asbestos Hill***

La mine d'amiante Asbestos Hill, une propriété de la Société Asbestos ltée, a été en exploitation de 1972 à 1984. Malgré des travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés dans le passé, plusieurs communautés du Nunavik sont toujours préoccupées par la présence de contaminants aux environs du site minier. Lors de la 162<sup>e</sup> réunion du CCEK, une mise à jour concernant les inspections réalisées au site minier par le MERN en juillet 2019 et une caractérisation du site entreprise par une firme de consultants en août 2019 a été présentée aux membres. Les membres examineront le rapport d'évaluation dès qu'il sera disponible.

Par ailleurs, le MELCC a confié au BAPE en décembre 2019 le mandat d'examiner l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés au Québec. En février 2020, le CCEK a transmis un mémoire au BAPE concernant le site

minier Asbestos Hill, les préoccupations des communautés avoisinantes, les impacts sur l'environnement et la faune ainsi que l'importance de faire preuve de transparence quant à la restauration du site et des effets sur le milieu. Le CCEK a également offert sa collaboration au BAPE dans le cas où des consultations publiques seraient requises dans la région.

### ***Mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec***

En décembre 2019, le CCEK a participé, avec la Société Makivik et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James, à une réunion d'information et de discussion tenue par le MERN concernant la réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques. Dans sa lettre de février 2020, le CCEK recommande au MERN de réaliser une évaluation environnementale stratégique dans le cadre de sa réflexion tout en prenant en considération le régime de protection et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévus dans le chapitre 23 la CBJNQ. Il recommande également au MERN d'approfondir sa réflexion sur les impacts cumulatifs des projets d'exploitation minière et d'inclure dans la planification des projets d'exploration et d'exploitation minières, y compris dans la phase de réhabilitation, les infrastructures ou les ressources locales et régionales afin d'encourager une économie circulaire à l'échelle régionale. Le MERN doit aussi continuer à prendre en considération le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* de l'ARK lors de l'élaboration d'un plan d'affectation du territoire public pour le Nord-du-Québec de manière qu'il incorpore des territoires voués à la conservation et à la pratique des activités de subsistance par les Inuits et les Naskapis.

### **Aménagement et occupation du territoire**

Bien que la responsabilité en matière de planification du développement régional incombe au gouvernement du Québec, le CCEK croit qu'il est important que les entités gouvernementales concernées, les organismes de la région et les résidents collaborent pour favoriser un développement durable des communautés et le développement de la région. Le CCEK encourage depuis plusieurs années l'aménagement harmonieux du territoire afin d'atténuer les effets cumulatifs de l'intensification des activités dans la région et d'éviter tout dommage à l'environnement et au milieu social du Nunavik.

### ***Plan d'affectation du territoire public – MERN***

En novembre 2018, le CCEK a fourni des commentaires sur le document intitulé *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public – L'approche d'affectation du territoire public* publié par le MERN. Par la suite, le CCEK a assisté à une présentation du MERN sur le sujet en juin 2019 lors de sa 160<sup>e</sup> réunion qui a eu lieu à Québec.



NANCY DEA

## ***Projet de loi n° 46 : Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions***

Le projet de loi n° 46 : Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, qui a été présenté en novembre 2019, vise à simplifier le processus de création d'aires protégées et introduit deux nouveaux statuts de protection des aires protégées, soit l'aire protégée d'utilisation durable et la réserve marine. Le personnel du CCEK a assisté à une séance d'information sur le projet de loi en janvier 2020. Considérant que le projet de loi contient des dispositions d'intérêt pour le Nunavik, le CCEK continuera de suivre l'évolution du dossier.

## **Gestion de l'eau**

Au Nunavik, les milieux humides et hydriques occupent une proportion importante du territoire. Par conséquent, le CCEK continue de surveiller la question de la qualité de l'eau et les répercussions qu'elle peut avoir sur l'environnement et l'approvisionnement en eau potable des communautés. En 2019-2020, le CCEK a assisté à des présentations sur le projet de cadre réglementaire du gouvernement fédéral concernant les systèmes de traitement des eaux usées dans le nord, sur la nouvelle initiative du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne pour les régions arctiques ainsi que sur le traitement des eaux usées dans les communautés du Nunavik.

## **Changements climatiques**

Les changements climatiques sont un enjeu important pour les communautés du Nunavik et les écosystèmes nordiques. Le CCEK a donc formulé des commentaires en août 2019 sur le projet de guide à l'intention des promoteurs sur les changements climatiques et l'autorisation environnementale du MELCC. Il a aussi assisté à une présentation d'Hydro-Québec sur les initiatives d'énergie renouvelable pour le Nord-du-Québec lors de sa 161<sup>e</sup> réunion qui a eu lieu à Kuujjuarapik. De plus, le personnel du CCEK a participé à un atelier sur les changements climatiques qui a eu lieu à Kuujjuaq en novembre 2019. Enfin, le CCEK a suivi l'état d'avancement du Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030 du MELCC et participé à la consultation qui a eu lieu à ce sujet à Kuujjuaq en février 2020 avec des représentants de la région.

## **Conclusion**

En 2019-2020, le CCEK a participé aux processus d'élaboration de plusieurs politiques, lois, règlements et projets fédéraux, provinciaux et régionaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social applicable à la région. Cet exercice a permis aux membres et au personnel du CCEK de mettre à profit leurs connaissances, leur expertise et leur expérience pour permettre au CCEK d'assumer pleinement son mandat d'intermédiaire officiel pour les questions touchant l'environnement et le milieu social du Nunavik.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités et de maintenir sa capacité à répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, le CCEK entend continuer à améliorer son efficacité et son fonctionnement interne en rencontrant annuellement les administrateurs provincial et fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, en procédant à la numérisation de ses archives, en rencontrant des représentants des communautés de la région et des gouvernements, en participant à des événements liés aux questions environnementales et sociales au Nunavik et en publiant un nouveau plan d'action pour la période 2020-2025.



# Secrétariat

## Réunions

Réunions	Dates et lieux	Présences	Invités/Observateurs	Présentations
160 <sup>e</sup>	18 et 19 juin 2019 Musée national des beaux-arts du Québec, Québec	ARK : 2 Québec : 2 Canada : 1	M. Williams, RCAANC A. Lamalice I. Nault, MELCC G. Côté, SIFÉE J. Veillette, MELCC V. Moffet, MELCC P. Dionne, MERN K. Bélisle, MERN P. Hébert, MERN A. Richard, ECCC J. Mackey, RCAANC H. Arts, RCAANC	<i>Projet de guide sur les changements climatiques et l'autorisation environnementale à l'intention des promoteurs, MELCC</i> <i>Projet de plan d'action 2020-2030 sur les changements climatiques, MELCC</i> <i>Plan d'affectation du territoire public, MERN</i> <i>Projet de cadre réglementaire du gouvernement fédéral concernant les systèmes de traitement des eaux usées dans le Nord, ECCC</i> <i>Programme des sites contaminés du Nord, RCAANC</i>
161 <sup>e</sup>	24 et 25 septembre 2019 Bureau municipal/ hôtel de la coopé- rative, Kuujuarapik	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	F. Brassard, HQ S. Gordon-Berthe, HQ V. Desormeaux, HQ S. Haayen, MPO B. Foster, GCC N. Girard, GCC	<i>Initiatives d'énergie renouvelable pour le Nord-du-Québec, HQ</i> <i>Initiative de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne pour les régions arctiques, MPO</i>
162 <sup>e</sup>	10 et 11 décembre 2019 Palais des congrès, Gatineau	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 2	M. Croteau, administrateur H. Arts, RCAANC M. Sidarous, ECCC R. Mroz, ECCC J. Anglesey, ECCC M. Chabot, AEIC S. Winger, AEIC M. Mahdi, AEIC T. Hubbard, AEIC A.-M. Gaudet, AEIC J. Saxe, AEIC	<i>Loi sur l'évaluation d'impact, AEIC</i> <i>Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux, ECCC</i>
163 <sup>e</sup>	26 mars 2020 Téléconférence	ARK : 1 Québec : 3 Canada : 3		

## Composition du CCEK

### *Membres nommés par l'ARK*

Michael Barrett (de 1980 à 1990 et de 1999 à présent) : directeur associé, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

Laina Grey (de 2016 à 2019) : coordonnatrice du soutien scolaire, Éducation des adultes, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttut (depuis 2017) : directrice, parc national des Pingualuit, ARK

### *Membres nommés par le gouvernement du Québec*

Paule Halley (depuis 1999) : professeure, Faculté de droit, Université Laval

Sylvie Létourneau (depuis 2006) : Direction générale de la conservation de la biodiversité, MELCC

Julie Samson (depuis 2013) : coordonnatrice aux affaires autochtones, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, MELCC

### *Membres nommés par le gouvernement du Canada*

Alexandre-Guy Côté (depuis 2016) : conseiller en affaires autochtones, Direction générale régionale : Atlantique et Québec, ECCC

Megan Williams (depuis 2019) : agente de mise en œuvre, RCAANC

Mélanie Lafèche (depuis 2020) : coordonnatrice intérimaire de l'équipe Liaisons autochtones, Protection du poisson et de son habitat, MPO

### *Secrétariat*

Benjamin Patenaude (depuis 2013) : secrétaire exécutif

Nancy Dea (depuis 2005) : analyste en environnement

Annie Lamalice (depuis 2019) : analyste des politiques



## Budget de fonctionnement

Le CCEK est financé à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Selon l'Entente administrative entre le MELCC et le CCEK concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK signée en 2005, c'est le MELCC qui doit acheminer au CCEK, chaque année en avril, la subvention annuelle qui inclut les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral.

## États financiers<sup>1</sup>

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

	ANNEXE A	
	2020	2019
	\$	\$
<b>CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	150,688	160,286
Services de comptabilités	15,287	19,237
Publicité, guides, affiches	688	6,051
Frais de consultation	20,450	5,732
Frais de locations	30,000	27,000
Assurances	3,572	3,498
Location de bureaux et locaux	16,936	17,766
Permis, licences et enregistrements	0	2,513
Télécommunications	10,378	4,208
Autres	3,226	451
	<b>251,225</b>	<b>246,742</b>
	ANNEXE B	
	2020	2019
	\$	\$
<b>FRAIS DE RÉUNION ANNUELLE</b>		
Rapport annuel	7,201	7,102
Frais de repas	4,828	1,689
Traduction	19,353	20,619
Frais de voyages et d'hébergement	41,150	32,152
	<b>72,532</b>	<b>61,562</b>

<sup>1</sup> Le rapport de vérification produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptables agréés inc. peut être consulté au bureau du secrétariat du CCEK..





# Table of Contents

List of Abbreviations .....	18
Message from the Chairperson .....	19
Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA).....	20
Introduction .....	21
Environmental and Social Protection Regime .....	21
Summary of 2019-2020 Activities.....	22
Federal and Provincial Environmental Protection Legislation .....	22
Provincial Government.....	22
Environment Quality Act .....	22
Federal Government .....	22
Bill C-69, Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act and to Make Consequential Amendments to Other Acts .....	22
Residual and Hazardous Materials.....	23
Nunavik Residual Materials Management Working Group .....	23
Mid-Canada Line Radar Sites.....	23
Mining Sector .....	24
Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector – MERN.....	24
Asbestos Hill Mine Site.....	24
Development of Critical and Strategic Minerals in Québec .....	24
Land Planning and Occupancy.....	25
Public Land Use Plan – MERN .....	25
Bill 46, An Act to amend the Natural Heritage Act and Other Provisions.....	25
Water Management.....	25
Climate Change .....	25
Conclusion .....	26
Secretariat .....	28
Meetings .....	28
KEAC Composition .....	29
Operating Budget.....	30

## List of Abbreviations

BAPE.....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee)
CCG.....	Canadian Coast Guard
CIRNAC.....	Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada
DFO.....	Department of Fisheries and Oceans
ECCC.....	Environment and Climate Change Canada
HQ.....	Hydro-Québec
IAAC.....	Impact Assessment Agency of Canada
JBNQA.....	<i>James Bay and Northern Québec Agreement</i>
KEAC.....	Kativik Environmental Advisory Committee
KRG.....	Kativik Regional Government
MELCC.....	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (environment and the fight against climate change)
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)

## Message from the Chairperson

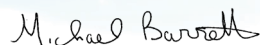
The KEAC's first meeting of 2019–2020 was held in June in Quebec City. At this meeting, we had the opportunity to meet with federal and Québec government representatives and engaged in productive discussions on a number of important issues for Nunavik, including climate change, land planning and wastewater management. Our second meeting was held in September in Kuujjuaraapik where we met with the village mayor and Hydro-Québec representatives, and held thoughtful discussions on environmental issues with teachers and students at the Asimauttaq School. The members also visited community infrastructure. It may be noted that Kuujjuaraapik is the only community in the region with an underground water supply and sewage system. As well, a worthwhile environmental project was recently carried out in this community. Specifically under a KRG and community clean-up initiative launched in 2016, 2,112 barrels of tar dating from the 1950s and 1960s and several tons of contaminated soil were removed.

At the third KEAC meeting held in Gatineau in December, we met in-person with the Marc Croteau, the provincial administrator of Section 23 of the JBNQA and representatives of the federal administrator, David McGovern. These meetings were highly productive for the KEAC and will set a precedent for improving future communication with the governments of Québec and Canada. The last meeting of the year was held in March by teleconferencing due to the onset of the COVID-19 pandemic. My thanks to all who participated, despite the difficult circumstances.

Once again this year, we continued to fulfil the KEAC mandate by contributing to and participating in consultations and legislative reviews touching on a number of issues related to the environmental and social protection regime in Nunavik. Highlights included participation on the MELCC co-creation round table for the north and review of the federal *Impact Assessment Act and the Québec Mining Act*. The KEAC also took part in consultations on climate change, the mining sector and green energy development.

None of this would have been possible without the unwavering dedication and professionalism of the KEAC's members. I would like to thank Paule Halley, Sylvie Létourneau, Julie Samson, Alexandre-Guy Côté, Megan Williams, Melanie Lafèche, Mary A. Pilurttut and Laina Grey for their efforts to protect and improve the quality of the environment in the communities. In September, Laina Grey, who had been appointed to the KEAC by the KRG in 2016, submitted her resignation due to other obligations. We will miss Laina for her energy and dedication. In March, we were informed that Julie Samson would be retiring in May and would be resigning after eight years as a member. We will miss Julie for her contributions and organization. We would like to thank Julie and Laina sincerely for their contributions to environmental and social protection in Nunavik and wish them the best in their future endeavours. This year, the KEAC welcomed two new members: Megan Williams and Melanie Lafèche. I look forward to working with both in the coming years. Benjamin Patenaude ably served as the executive secretary, while Nancy Dea and, beginning in September, Annie Lamalice fulfilled the roles of environmental analyst and policy analyst, respectively. The contribution of the staff of the KEAC secretariat is greatly appreciated.

I would like to conclude this message by noting that, once again this year, it was a privilege to serve as chairperson and to be able to work in close collaboration with so many individuals who have the environmental concerns of Nunavik so deeply at heart. This annual report describes the main achievements of the KEAC in 2019–2020. Detailed information on KEAC activities and publications are available on the KEAC website at: [www.keac-ccek.ca](http://www.keac-ccek.ca).



Michael Barrett



## Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA)



## Introduction

The KEAC has a mandate to study and oversee the administration and management of the environmental and social protection regime established under Section 23 of the JBNQA. The KEAC is also the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG, the northern villages and, when applicable, the Naskapi Nation of Kawawachikamach, regarding laws and regulations related to the environmental and social protection regime for the territory covered under the JBNQA north of the 55<sup>th</sup> parallel. One of its key roles is to oversee the environmental and social impact assessment and review procedures and, as required, make recommendations to improve them. Finally, the KEAC ensures that all laws, policies and regulations applicable in the region are compatible with the provisions of Section 23 of the JBNQA.

The KEAC 2015–2020 *Action Plan* contains three main strategic orientations and associated objectives to help the KEAC fulfil its mandate. In order to ensure compliance with the intentions and commitments of the parties to the JBNQA, the Action Plan sets out specific measures for each of the priority environmental and social protection issues in Nunavik identified by the KEAC. Considering applicable policies and regulations as well as available resources, the Action Plan reflects the importance attached by the KEAC to sustainable development, the safeguard of biodiversity, an appropriate response to climate change and the quality of life of residents in Nunavik.

The Action Plan may be consulted online at: <http://keac-ccek.ca/en/action-plan>.

A major component of the KEAC's mandate is to make recommendations concerning legislation, regulations and other measures related to environmental and social protection. At the regional level, the KEAC fosters clear understanding of applicable environmental and social impact assessment and review procedures among residents and organizations, as well as encouraging their participation in related public consultations. Additionally, the KEAC is studying social impacts and how they are integrated into the assessment and authorization procedures for projects in the region. In order to improve its capacity to perform all of its work, the KEAC hired a part-time policy analyst this year. This new resource consolidates the KEAC secretariat and permits the organization to fulfil its mandate more effectively.

Finally, the KEAC held important in-person meetings this year with the provincial administrator of Section 23 of the JBNQA and representatives of the federal administrator, during the KEAC's 162<sup>nd</sup> meeting in December 2019. The discussions and information sharing generated by such annual meetings are an opportunity to promote the KEAC's mandate and activities, as well as the issues, interests and concerns of the communities of Nunavik.

## Environmental and Social Protection Regime

The environmental and social protection regime for Nunavik is established under Section 23 of the JBNQA and in the *Environment Quality Act* as follows:

- environmental and social laws and regulations and land use regulations may from time to time be adopted or amended to frame and limit the negative impact of development in or affecting the region upon the Native people and the wildlife resources of the region;
- environmental and social impact assessment and review procedures established to minimize the negative environmental and social impact of development on the Native people and the wildlife resources of the region;
- a special status and involvement for the Native people and the other inhabitants of the region over and above that provided for in procedures involving the general public through consultation or representative mechanisms wherever such is necessary to protect or give effect to the rights and guarantees in favour of the Native people established by and in accordance with the JBNQA.

The environmental and social protection regime permits:

- the protection of the rights and guarantees of the Native people established by and in accordance with Section 24 of the JBNQA;
- the protection of the Native peoples, their economies and the wildlife resources upon which they depend;
- the right to develop in the region.

## Summary of 2019–2020 Activities

### Federal and Provincial Environmental Protection Legislation

In 2019–2020, the KEAC had several opportunities to provide feedback during the review of major provincial and federal environmental legislation.

#### *Provincial Government*

##### **Environment Quality Act**

Since the adoption of *Bill 102, An Act to Amend the Environment Quality Act to Modernize the Environmental Authorization Scheme and to Amend Other Legislative Provisions, in Particular to Reform the Governance of the Green Fund*, the KEAC has monitored the development of regulations arising from the new Act, in particular the authorization procedures for development projects.



In 2019–2020, the KEAC continued to participate in the work of MELCC sectoral co-creation tables to draft new regulations, including the draft *Regulation respecting the Regulatory Scheme applying to Activities on the Basis of their Environmental Impact*. The KEAC also attended a number of workshops focused on drafting a list of low-impact activities eligible for declarations of compliance under the *Environment Quality Act* and a list of negligible-impact activities eligible for exemptions from ministerial authorization.

#### *Federal Government*

##### **Bill C-69, Act to Enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to Amend the Navigation Protection Act and to Make Consequential Amendments to Other Acts**

The KEAC closely followed the deployment of the new federal environmental and social impact assessment system and related regulations. At the 162nd meeting in December 2019, the members received a presentation from the IAAC on the new federal impact assessment process. Discussion also covered how the new *Impact Assessment Act* seeks to advance reconciliation with Indigenous peoples, facilitate their participation and incorporate Indigenous knowledge in the impact assessment process, as well as the IAAC's capacity building goals.

In March 2020, the KEAC participated in an information session with the IAAC to enhance understanding of the *Impact Assessment Act*, its assessment process and the tools it contains that will improve its implementation in Nunavik.

### Residual and Hazardous Materials

Although progress has been made in recent years in Nunavik regarding waste reduction, recycling and the management of residual materials, the northern villages still do not have access to the same level of resources as other municipalities

in Québec and Indigenous communities elsewhere in Canada. The KEAC therefore continues to solicit greater support for the region from the provincial and federal governments. In 2019–2020, the KEAC monitored the development of the 2019–2024 residual materials management action plan, as well as the amendment and implementation of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises*. It also participated in conferences and meetings concerning residual materials management and received presentations on the federal Northern Contaminated Sites Program and on the rehabilitation of abandoned outfitting camps in the region.

### ***Nunavik Residual Materials Management Working Group***

The KEAC is a member of the Nunavik Residual Materials Management Working Group which is led by the MELCC and has a mandate to facilitate discussion between the various stakeholders involved in the management of residual materials in Nunavik. In 2019–2020, the Working Group met three times and discussed priority issues for Nunavik, i.e. composting, the accumulation of metal waste, landfill closures, infrastructure such as eco-centres, as well as provincial- and federal-government funding opportunities. The Working Group also visited residual materials management facilities in Kuujuaq and Kangirsuk during its September 2019 meeting.

### ***Mid-Canada Line Radar Sites***

In 2019–2020, the KEAC continued to monitor progress with the third phase of clean-up at the 42 Mid-Canada Line radar sites located in Québec (35 sites north of and 7 sites south of the 55th parallel), specifically the characterization study on 38 sites conducted in September 2017 and July 2018. The study included soil and water sampling as well as an assessment of site infrastructure. In February 2020, the KEAC sent a letter to the provincial administrator of Section 23 of the JBNQA to express concerns not only regarding the lack of communication between the consultant contracted by the Québec government to carry out the study and concerned regional organizations, but also the failure of the MELCC to share the results of the characterization study with those same regional organizations, including the KEAC. An invitation was extended to the MELCC to discuss these issues and the future direction of the project.



## Mining Sector

The KEAC continued to monitor mining-related activities and policies with impacts on the environmental and social protection regime in Nunavik. In addition to receiving a presentation on the rehabilitation project for abandoned mineral exploration sites in Nunavik, the KEAC provided feedback on the pre-consultation document on possible amendments to the *Mining Act*, and the staff attended the Nunavik Mining Workshop in Kuujuaq again this year.

### ***Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector – MERN***

In December 2017, the MERN distributed a working document entitled *Aboriginal Community Consultation Policy specific to the Mining Sector*. In February 2018, the KEAC transmitted a letter to the MERN requesting clarifications on its application in Nunavik. In November 2019, the policy was published and the KEAC noted that it still failed to provide adequate information concerning the environmental and social impact assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA and did not identify the regional bodies to be contacted for consultations contemplated in Nunavik.

### ***Asbestos Hill Mine Site***

The Asbestos Hill mine site, which is owned by Asbestos Corporation Ltd., was in operation between 1972 and 1984. Despite rehabilitation work carried out in past years, several Nunavik communities have expressed concerns about possible contamination at the site. At the 162<sup>nd</sup> meeting of the KEAC, members were updated on inspections performed at the site by the MERN in July 2019 and a site characterization study undertaken by a consulting firm in August 2019. The KEAC will review the assessment report once it is made available.

Furthermore, in December 2019 the BAPE was mandated by the MELCC to review the site conditions and the management of asbestos and asbestos mine tailings in Québec. In February 2020, the KEAC sent a brief to the BAPE regarding the Asbestos Hill mine site, the concerns of the nearby communities and its impact on the environment and wildlife, as well as the importance of transparency regarding site remediation and its effects on the area. The KEAC also offered to collaborate with the BAPE should public consultations be required in the region.

### ***Development of Critical and Strategic Minerals in Québec***

In December 2019, the KEAC attended with the Makivik Corporation and the James Bay Advisory Committee on the Environment an information and discussion meeting hosted by the MERN concerning the development of critical and strategic minerals in Québec. In its February 2020 letter, the KEAC recommended that the MERN include a strategic environmental assessment in its reflection and that it take into account the protection regime and the environmental and social impact assessment and review procedures established under Section 23 of the JBNQA. It also recommended that the MERN broaden its reflection on the cumulative impacts of mining projects and include in the planning of mineral exploration and mining projects, including rehabilitation phases, infrastructure and local and regional resources in order to foster a circular economy at the regional level. The MERN must also continue to take into account the KRG *Master Plan for Land Use in the Kativik Region* during the development of a public land use plan for the Nord-du-Québec region in order to ensure the plan incorporates areas dedicated for conservation and the practice of subsistence activities by Inuit and Naskapi.



## Land Planning and Occupancy

Even though responsibility for regional development planning is held by the Québec government, the KEAC considers it is important for concerned government bodies, regional organizations and residents to collaborate in order to foster sustainable community and regional development. The KEAC has for several years been encouraging harmonious land use planning in order to mitigate the cumulative effects of intensifying activities in the region and to preclude harm to the natural and social environments of Nunavik.

### *Public Land Use Plan – MERN*

In November 2018, the KEAC provided feedback on the document entitled *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public – L’approche d’affectation du territoire public* published by the MERN. Subsequently, the KEAC received a presentation on the topic from the MERN in June 2019 at its 160<sup>th</sup> meeting in Quebec City.

### *Bill 46, An Act to amend the Natural Heritage Act and Other Provisions*

*Bill 46, An Act to amend the Natural Heritage Act and Other Provisions*, which was tabled in November 2019, seeks to streamline the process for the creation of protected areas and introduces two new protected area statuses, namely protected area for sustainable use and marine reserve. KEAC staff attended an information session on the bill in January 2020. As the bill contains provisions concerning Nunavik, the KEAC will continue to monitor this file.

## Water Management

In Nunavik, wetlands and bodies of water occupy a considerable portion of the territory. The KEAC therefore continues to monitor the issue of water quality and its effects on the environment and community drinking water supply. In 2019–2020, the KEAC received presentations regarding the federal government’s proposed regulatory framework for wastewater systems in the north, the new Arctic regions initiative by the Department of Fisheries and Oceans and the Canadian Coast Guard, as well as wastewater treatment in Nunavik communities.

## Climate Change

Climate Change is an important issue for Nunavik communities and northern ecosystems. The KEAC therefore provided feedback in August 2019 on the draft MELCC guide for project proponents on climate change and environmental authorization. It also received a presentation from Hydro-Québec on renewable energy initiatives in Northern Québec at its 161<sup>st</sup> meeting in Kuujuaapik. As well, KEAC



NANCY DEA

staff attended a climate change workshop held in Kuujjuaq in November 2019. Finally, the KEAC monitored development of the MELCC's 2020–2030 plan concerning electrification and climate change and participated in a consultation on the topic with regional officials held in Kuujjuaq in February 2020.

## Conclusion

In 2019–2020, the KEAC contributed to the development of several federal, provincial and regional policies, laws, regulations and projects likely to affect the environmental and social protection regime applicable in the region. This exercise provided an opportunity for KEAC members and staff to apply their knowledge, expertise and experience and permitted the KEAC to fulfil its mandate as the official forum for issues affecting the natural and social environments in Nunavik.

In order to meet its responsibilities and maintain its capacity to respond to the many issues referred to it, the KEAC intends to continue striving towards efficiencies and improved internal operations through annual meetings with the provincial and federal administrators of Section 23 of the JBNQA, the digitalization of its records, meetings with community and government representatives, participation in events relating to environmental and social issues in Nunavik, and the publication of a new action plan for 2020–2025.



# Secretariat

## Meetings

Meeting	Date and location	Attendance	Guests/Observers	Presentations
160 <sup>th</sup>	June 18–19, 2019 Musée national des beaux-arts du Québec, Quebec City	KRG: 2 Québec: 2 Canada: 1	M. Williams, CIRNAC A. Lamalice I. Nault, MELCC G. Côté, SIFÉE J. Veillette, MELCC V. Moffet, MELCC P. Dionne, MERN K. Bélisle, MERN P. Hébert, MERN A. Richard, ECCC J. Mackey, CIRNAC H. Arts, CIRNAC	Draft guide for project proponents on climate change and environmental authorization, MELCC Draft 2020–2030 climate change action plan, MELCC Public Land Use Plan, MERN Proposed regulatory framework for wastewater systems in the north, ECCC <i>Northern Contaminated Sites Program, CIRNAC</i>
161 <sup>st</sup>	September 24–25, 2019 Municipal office / cooperative hotel, Kuujjuaraapik	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	F. Brassard, HQ S. Gordon-Berthe, HQ V. Desormeaux, HQ S. Haayen, DFO B. Foster, CCG N. Girard, CCG	<i>Renewable energy initiatives for Northern Québec, HQ</i> <i>Arctic regions initiative, DFO and CCG</i>
162 <sup>nd</sup>	December 10–11, 2019 Palais des congrès, Gatineau	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 2	M. Croteau, Administrator H. Arts, CIRNAC M. Sidarous, ECCC Rita Mroz, ECCC J. Anglesey, ECCC M. Chabot, IAAC S. Winger, IAAC M. Mahdi, IAAC T. Hubbard, IAAC A-M. Gaudet, IAAC J. Saxe, IAAC	<i>Impact Assessment Act, IAAC</i> <i>Federal Contaminated Sites Action Plan, ECCC</i>
163 <sup>rd</sup>	March 26, 2020 Teleconference	KRG: 1 Québec: 3 Canada: 3		

## KEAC Composition

### *Members appointed by the KRG*

Michael Barrett (appointed 1980–1990 and 1999–present): Associate Director, Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department, KRG

Laina Grey (2016–2019): Coordinator of School Support, Adult Education Sector, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttut (appointed in 2017), Director, Parc national des Pingualuit, KRG

### *Members appointed by the Gouvernement du Québec*

Paule Halley (appointed in 1999): Professor, Faculty of Law, Université Laval

Sylvie Létourneau (appointed in 2006): Biodiversity Conservation Branch, MELCC

Julie Samson (appointed in 2013): Coordinator for Aboriginal Affairs, Environmental and Strategic Assessment Branch, MELCC

### *Members appointed by the Government of Canada*

Alexandre-Guy Côté (appointed in 2016): Indigenous Affairs Advisor, Atlantic and Québec Regions Branch, ECCC

Megan Williams (appointed in 2019): Implementation Officer, CIRNAC

Mélanie Lafèche (appointed in 2020): Acting Coordinator – Indigenous Liaisons, Fish and Fish Habitat Protection, DFO

### *Secretariat*

Benjamin Patenaude (since 2013): Executive Secretary

Nancy Dea (since 2005): Environmental Analyst

Annie Lamalice (since 2019): Policy Analyst



## Operating Budget

The KEAC is subsidized equally by the governments of Québec and Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed by the MELCC and the KEAC in 2005, the MELCC must transmit the annual subsidy (which is to say the amounts provided by the provincial and federal governments) to the KEAC in April every year.

## Financial Statement<sup>1</sup>

*April 1, 2019, to March 31, 2020*

	SCHEDULE A	
	2020	2019
	\$	\$
<b>OPERATING AND ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>		
Salaries and fringe benefits	150,688	160,286
Accounting services	15,287	19,237
Publications, guides and posters	688	6,051
Consulting fees	20,450	5,732
Housing rental	30,000	27,000
Insurance	3,572	3,498
Office and space rental	16,936	17,766
Permits, licences and registrations	0	2,513
Telecommunications	10,378	4,208
Other	3,226	451
	<b>251,225</b>	<b>246,742</b>
	SCHEDULE B	
	2020	2019
	\$	\$
<b>ANNUAL GENERAL MEETING</b>		
Annual Report	7,201	7,102
Food	4,828	1,689
Translation services	19,353	20,619
Travel and accommodations	41,150	32,152
	<b>72,532</b>	<b>61,562</b>

<sup>1</sup> The auditors' report prepared by Raymond Chabot Grant Thornton may be consulted at the office of the KEAC secretariat.







